

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du LUNDI 5 Décembre 1791.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-York, le 26 octobre.

CE pays est dans la situation la plus florissante : sa population & ses richesses éprouvent tous les jours un accroissement très-rapide. Il nous vient un nombre considérable d'émigrans de France & d'Allemagne. Notre population intérieure s'accroît tellement qu'on suppose qu'elle double dans quinze ans, sans le secours des émigrations de l'Europe.

Nos fermiers s'enrichissent rapidement. On assure que cette classe de citoyens a dans notre banque un demi million de dollars, & que les fermiers de l'état de Pensylvanie ont dans la banque de Philadelphie plus d'un million. Cette richesse est aisée à concevoir : ils ne paient ni rentes ni taxes ; & depuis la paix, ils vendent bien leurs denrées. La culture du chanvre & du sucre augmente considérablement.

A. Hamilton, écuyer, trésorier du congrès, fit compter, ces jours derniers, un million de dollars d'argent au ministre de France, pour secourir les planteurs de Saint-Domingue. Cette somme fut payée vingt-quatre heures après qu'elle eût été demandée ; ce qui prouve que notre gouvernement n'est pas aussi pauvre qu'on le dit en Europe.

TURQUIE.

De Constantinople, le 8 octobre.

La grande flotte rentra dans le port le 29 du mois dernier : le capitain-pacha reçut une marque d'estime de la satisfaction du sultan. Il n'y a qu'un petit nombre de vaisseaux de guerre qui restent à l'entrée du canal, pour attendre le retour de la flotille qui vient de Varna, & ceux qui étoient en croisière dans l'Archipel ont reçu ordre de revenir dans le port.

La peste continue encore ses ravages ici : cependant la violence est visiblement abattue. On écrit de Smyrne qu'on y avoit commencé, le 1^{er} du courant, à donner des certificats de santé.

BARBARRIE.

Alger, le 30 octobre.

Le navire hollandois, commandé par le capitaine van Peer, a jetté l'ancre dans notre rade le 22 septembre, ayant à bord les présens que les états-généraux envoient à notre dey. Ce capitaine eut le lendemain audience du dey, & lui annonça que l'incendie de l'amirauté d'Amsterdam étoit cause qu'il manquoit quelques effets dans le nombre des présens qui lui avoient été destinés.

Les forces maritimes d'Alger consistent maintenant en une frégate neuve de 40 canons de 12, un autre de 24 canons de 6, donnée par la France, un chebec de 14 canons, un plus petit de 4 canons, & deux galiottes à rames de 14 bancs chacune. Il y a sur le chantier un chebec qui sera monté de 24 canons, & l'on prétend que les ordres sont donnés pour en mettre deux autres en constructions.

ITALIE.

De Livourne, le 26 octobre.

La frégate de guerre hollandoise, la *Concorde*, capitaine J. van Peer, de trente-six canons & cent cinquante hommes d'équipage, mouilla dans ce port avant-hier. Ce vaisseau a fait en cinq jours le trajet d'Alger ici, & a sur son bord le consul de Suède avec sa famille, qui a quitté Alger parce que le dey a déclaré la guerre à la Suède.

Le dey ayant mandé le consul, lui déclara qu'il devoit quitter la ville dans cinq jours, parce qu'il avoit déclaré la guerre à sa cour, sans lui en donner aucune raison ; il ajoute, qu'il accorderoit quarante jours aux navires suédois pour terminer leurs affaires, & sortir des parages de la régence ; mais qu'après ce tems, ces navires seroient déclarés de bonne prise. Quoiqu'on ne connoisse aucune raison satisfaisante & légitime de cette rupture, on pense qu'elle se fait de concert avec la Porte, pour se venger de la défection de la Suède dans la guerre avec la Russie.

On a appris par le même navire, une nouvelle non moins étonnante, que le même dey avoit écrit à l'assemblée nationale de France, pour lui demander tous les esclaves algériens qui sont au pouvoir des Génois, & que si cette réclamation restoit sans effet, la régence d'Alger déclareroit aussi la guerre à la France.

(On fait que le dey s'est réconcilié depuis avec la France.)

ALLEMAGNE.

De Vienne, le 20 novembre.

Le prince Gallitzia, ambassadeur de la Russie, a notifié officiellement à notre cour qu'une alliance défensive entre la Russie & la Suède avoit été conclue & signée, & il en a remis en même-tems une copie. L'ambassadeur insinua à cette occasion, que l'impératrice ne pouvoit pas regarder le roi de France comme libre dans l'état où il se trouvoit encore, & que le roi de Suède étoit en ce point du même sentiment.

Le nonce du pape, résident en cette ville, a remis à l'empereur un mémoire contesant les doléances de sa sainteté, au sujet du Comtat d'Avignon. Le saint-pere conjure toutes les puissances chrétiennes d'employer leurs bons offices en sa faveur. On doute fort que ces bons offices fassent quelquel effet, s'ils ne sont soutenus d'une bonne armée.

De Ratisbonne, le 22 novembre.

On se rappelle que, dans le traité de Teschen, celui de Westphalie est confirmé de manière qu'il ne le seroit pas davantage s'il y étoit inséré littéralement. La Russie garante de l'un est aussi garante de l'autre. En conséquence de ce principe, l'électeur de Trèves a fait déclarer à la diète qu'il avoit invoqué la protection de la Russie, & qu'il desiroit que les états de l'empire lésés par les décrets de l'assemblée nationale de France, recourussent à la même protection.

Aussi-tôt après cette demande de l'électeur de Trèves, on a vu paroître ici le baron d'Assenburg, ministre Russe, qui jusqu'à présent habitoit ses terres dans le pays d'Halberstadt.

Le 16 de ce mois il fit les visites d'usage ; & déjà on assure qu'il sera appuyé par le baron d'Okenstiern, que le roi de Suede a envoyé ici pour le même objet. C'est comme prince de l'empire, en sa qualité de possesseur de la Poméranie, que Gustave veut faire partager au corps germanique ses projets contre la France. On sait que, pour mieux accréditer l'opinion, il veut revenir sur les plans échoués l'été dernier ; il a fait écrire à Aix-la-Chapelle, qu'on ne lui renvoyât pas ses équipages, qu'il y a laissés ; lors de son dernier séjour à Spa.

Il est à présumer que si on est obligé d'employer contre la France les mesures de force, les principaux membres de l'empire se prêteront à ce projet. M. de Vaudreuil, que les princes françois avoient envoyés à Vienne pour réclamer des secours, en vertu de la *déclaration de Pimix*, a bien été éconduit. Mais l'empereur en déclarant qu'il ne vouloit pas se mêler des affaires de France, en sa qualité de chef de la monarchie autrichienne, n'a pas laissé ignorer qu'il entreroit, comme chef du corps germanique, dans les résolutions qui seroient arrêtées dans la diète.

Il n'y aura probablement que l'électeur d'Hanovre qui refusera son concours ; mais cet électeur d'Hanovre, qui est roi d'Angleterre, en est-il le meilleur ami de la France & de sa nouvelle constitution ? On pense ici que le ministre anglois ne voit, dans la situation actuelle de la France, qu'une anarchie qui lui offre une occasion favorable & sûre de s'élever sur les débris de l'industrie françoise.

On sait en effet qu'en Angleterre on est persuadé que le royaume de France touche à la dissolution, & pourra se partager en autant d'états qu'il y a de départemens, ce qui laisseroit à sa rivale le sceptre des mers, & le commerce des colonies.

(Ainsi parlent les papiers allemands. En effet, nous ne pouvons nous dissimuler que si le système anarchique des factieux venoit à prévaloir, les projets de l'Angleterre ne seroient pas sans fondement. Qui peut, dans cette hypothèse, calculer les suites des malheurs qui affligeroient la France ? Parlons donc hautement, puisque notre silence seroit une trahison à la patrie : jamais le danger ne fut plus pressant. Placés entre la dissolution de l'empire & la contre-révolution, entre les factieux & les aristocrates, quelle alternative ! Amis de la France, de la liberté, de la constitution, hâchez-vous de vous rallier & d'opposer vos efforts à ces deux malheurs que vous ne pouvez prévenir que par une promptre réunion).

De Hambourg, le 25 novembre.

D'après plusieurs avis des cours du Nord, on pense que la mort de Potemkin apportera de grands changemens dans le système politique de quelques puissances. On assure que, dès la nouvelle de cette mort, le comte de Biskopswerder est parti de Berlin avec une commission secrète pour Pétersbourg. On parle déjà d'une alliance entre la Russie & la Prusse. On prétend aussi que cet événement causera quelque délai dans la ratification du traité arrêté entre la Russie & la Suede.

H O L L A N D E.

D'Amsterdam, le 28 novembre.

Les derniers avis officiels reçus de la colonie de Surinam nous apprennent que les troupes ont attaqué de nouveau, dans le mois d'août dernier, les bandes de negres fugitifs, avec tant de succès, qu'on étoit parvenu à découvrir & à détruire tous leurs terrains cultivés, après que ces negres se furent précipitamment enfuis. Ils se sont vraisemblablement retirés bien avant dans les terres, & dénués de tout moyen de subsistance ; ils devront éprouver la plus extrême disette. Dans cette expédition, les troupes hollandoises s'étant approchées des villages occupés paisiblement par les negres marons d'Aulka, ceux-ci en ont été d'autant plus surpris, que depuis

assez long-tems ils obéissent aux ordres du gouverneur avec une parfaite soumission.

Extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 28 novembre.

Dites-nous donc, messieurs, ce qui a pu donner occasion à la nouvelle qui a couru dans tous ces quartiers-ci, d'une nouvelle évasion du roi & de la famille royale dans la nuit du 18 au 19. C'est de Liege & Maftricht que nous en avons eu les premiers avis : aujourd'hui les lettres de Coblenz & de Francfort nous apprennent que les princes y ont tellement ajouté foi, que tout étoit préparé & disposé pour recevoir la reine à Coblenz ; je viens de lire les détails les plus singuliers d'une lettre écrite le 24, qui maade que le prince & l'électeur s'étoient réunis pour la recevoir ; qu'il y avoit 300 canons braqués pour célébrer son arrivée, lorsqu'un nouvel exprès est venu leur annoncer que personne n'arriveroit. Ils avoient déjà dépêché des couriers dans toutes les cours d'Allemagne avec cette importante nouvelle, & il a fallu en réexpédier immédiatement après pour contredire le premier avis. On ajoute que tous nos émigrés en étoient si honteux, qu'ils ne se montreroient plus, & qu'à la tranquillité qui régnoit depuis cette catastrophe, on auroit dit qu'il n'en restoit plus un seul dans la ville.

En attendant, nous savons qu'ils reçoivent de nouveaux secours de la Prusse, & il a été tiré de Berlin un million de florins sur notre ville, par le courier dernier, moitié sur la maison de Smeth, & moitié sur celle de Cohen & compagnie, qu'on suppose être pour eux. Ils viennent d'essayer de lever ici quelques millions, avec la garantie de la Russie ; mais ils ont été refusés net, & on a répondu que la Russie pouvoit emprunter pour elle-même, mais qu'elle ne trouveroit rien pour un tel emploi. Vous pouvez compter sur ce fait.

F R A N C E.

De Paris, le 5 décembre.

Lorsque M. Petion fut nommé maire, les sections procédèrent à la nomination d'un procureur-syndic. MM. Manuel & Cahier de Gerville ayant réuni le plus de voix, sans qu'aucun d'eux eût la majorité absolue, le ballottage devoit s'établir entre ces deux concurrents. Des doutes s'éleverent alors sur la qualité de M. Manuel ; on soutenoit que, dans les dernières élections, il avoit exercé les fonctions de citoyen actif à Mantargis, & qu'il ne pouvoit être éligible à Paris. Mais la dénonciation n'étant pas prouvée, les sections arrêterent qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer. Dans cet intervalle, M. Cahier de Gerville fut élevé au ministère ; & comme il étoit probable qu'il ne quitteroit pas un poste aussi important pour le syndicat de Paris, M. Manuel a facilement recueilli la majorité. Sur 5311 votes seulement qui composoient le scrutin, M. Manuel en a réuni 3770.

Quoique la nomination de M. Cahier de Gerville au ministère fût émané du choix libre du roi, on affectoit cependant d'annoncer que sa majesté lui avoit fait une réception plus qu'indifférente ; mais ce récit est démenti par le ministre : en prenant congé de la commune de Paris, il a employé les expressions suivantes ; il a dit :

« Je n'ai ni deman, ni désiré le redoutable honneur d'entrer dans le ministère : le roi a pensé que je pouvois servir la nation entière, & je n'ai pas pu douter de mon dévouement à la nation : je lui ai dit que j'étois un enfant de la constitution, & il m'a répondu qu'en m'appellant près de lui, il avoit voulu donner une nouvelle preuve de son attachement à la constitution ; il m'a dit que j'aurois de la peine, & je lui ai répondu qu'il n'étoit pas de peine pour un ministre populaire près d'un roi patriote ».

Il regne q
Foi est deve
se font la g
comme on
tion, & ave
nommé Joly
les négocian
l'ombre des
détruisent l
tion considér

Copie de la
l'assemblée
Domingue
livre les Fr

M E S

Je lis dan
l'assemblée n
« Un fait a
» miilement
» trépigneme
» bare cupie
» c'est-à-dir
» aux noirs
» gnole ».

Depuis la
fuiwi le com
Si nous y a
attachement
font fortifiés
donne l'habit
qu'à ces titre
ment s'accor

Domingue se
certainement
acte aussi ré
semblée natio
ment que la

Vous savez
cois se mon
nielés entre l
turiers qui o
semens. Vou
à des hostilit
de Nymegue
paillon de B
de cette Ile
tion françois

gue. Cet év
nouries dep
quoique le c
que les Esp
mener à leu
de 25 pisto
jamais été u
hostilités qui
espagnols, p
ignorez pas
tiles, même

flicie, n'ont
ticuliers à pa
lérés par le
françois, c'est
publique en
cédordres qui
de cette puiss

La lâche

Il regne quelque fermentation au Palais-Royal. Le café de Foi est devenu une arène où les patriotes & les aristocrates se font la guerre : ces derniers ont eu le dessus : mais comme on ne se rend au café que pour faire assaut d'opinion, & avec des forces qui éloignent les consommateurs, un nommé Joly vicaire de proposer une association défensive entre les négocians, pour se soustraire à ces brigands qui, à l'ombre des querelles politiques, volent les particuliers & détruisent les fortunes qui sont fondées sur une consommation considérable.

Copie de la lettre de M. le Couteux - Canteleu, ex-député de l'Assemblée nationale constituante, à MM. les députés de Saint-Domingue, sur l'accusation faite contre les Espagnols, d'avoir livré les François qui se réfugioient chez eux.

MESSIEURS,

Je lis dans le journal de Paris, à l'article de la séance de l'Assemblée nationale du 30 septembre, ce paragraphe : . . . « Un fait a sur-tout révolté l'Assemblée, & a excité un fré-missement, & si nous pouvons nous servir de ce mot, un » trépigement d'indignation. C'est la lâche atrocité, la barbare cupidité des Espagnols, qui, pour trois portugais, » c'est-à-dire environ 132 liv. de notre monnaie, livroient » aux noirs les blancs qui se réfugioient dans la partie espa-gnole ».

Depuis l'année 1722, tous ceux qui, dans ma famille, ont suivi le commerce, ont habité l'Espagne dans leur jeunesse. Si nous y avons contracté pour les Espagnols un véritable attachement, c'est que nos sentimens pour cette nation se sont fortifiés par l'expérience des hommes & des choses que donne l'habitude des grandes affaires. Permettez, messieurs, qu'à ces titres je hasarde quelques observations, qui, probablement s'accorderont avec l'opinion que les colons de Saint-Domingue se sont formée de leurs voisins. Je ne chercherai certainement pas à diminuer l'horreur que doit inspirer un acte aussi révoltant que celui qui a excité l'indignation de l'Assemblée nationale, mais je pourrai peut-être éclaircir le jugement que la nation françoise doit en porter (s'il est avéré).

Vous savez, messieurs, mieux que moi, qu'à peine les François se montrèrent à Saint-Domingue, il s'éleva de vifs démêlés entre les Espagnols & vos ancêtres, ces intrépides aventuriers qui ont fondé dans cette colonie nos premiers établissemens. Vous savez, messieurs, qu'ils ont été exposés long-tems à des hostilités continuelles, que les traités d'Aix-la-Chapelle, de Nymegue & de Riswick n'avoient pas même suspendues. La maison de Bourbon, qui avoit souvent médité la conquête de cette Ile, monta sur le trône d'Espagne. Alors la nation françoise perdit l'espérance de conquérir Saint-Domingue. Cet événement devoit enfin faire cesser les animosités nou-ries depuis si long-tems entre deux peuples rivaux ; mais quoique le droit des deux puissances ait été depuis respecté, que les Espagnols aient même contracté l'obligation de ramener à leurs voisins les esclaves transfuges pour la somme de 25 pistoles par tête, l'alliance de ces deux nations n'a jamais été un frein bien puissant aux brouilleries, même aux hostilités qui ont divisé de tout tems les colons françois & espagnols, particulièrement sur les terres limitrophes. Vous ignorez pas, messieurs, que les empiétements, les actes hostiles, même les trahisons qui ont eu lieu dans le cours de ce siècle, n'ont été considérés que comme des entreprises de particuliers à particuliers. S'il étoit vrai qu'ils aient été plus tolérés par le gouvernement espagnol que par le gouvernement françois, c'est qu'il seroit sans doute bien difficile que la force publique en Espagne fût assez active pour réprimer tous les désordres qui peuvent se commettre dans les vastes possessions de cette puissance en Amérique.

La lâche atrocité dont vous vous plaignez, messieurs, ne

peut donc être considérée que comme l'effet d'une cupidité barbare de quelques individus, peut-être rejetés de l'Espagne pour leurs crimes, sur cette possession si négligée par la mere-patrie ; l'ame avilie de ces exilés s'est sans doute plus facilement pénétrée de ce vieux venin de haine nationale qui, particulièrement à Saint-Domingue, n'a pu être entièrement étouffé, comme on devoit s'y attendre, entre deux peuples également sensibles à l'honneur & à l'humanité.

Ce seroit donc, messieurs, contre votre intention, si les énergiques expressions de votre douleur, sur un acte aussi barbare, commis par des individus sans aveu, pouvoient attaquer le caractère noble & généreux de la nation espagnole, si elle pouvoit affaiblir la confiance que les représentans de la nation françoise doivent avoir dans notre alliance avec l'Espagne, alliance fondée sur des rapports plus durables que les liaisons du sang, sur la conservation réciproque de propriétés des deux puissances, sur des intérêts qui seront toujours communs, en raison de la force impffante qui doit résulter de leur concert.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. la Cépède.)

Du samedi 3 décembre. Séance du soir.

On a fait lecture d'une adresse du conseil général du département du Gard, qui dema de une loi pour accélérer la rentrée des contributions. — Quoique ce ne soit pas une dénonciation calomnieuse contre les ministres, a dit M. Delon, député du Gard, je demande qu'il soit fait une mention honorable de l'adresse. La mention a été décrétée. On a fait lecture ensuite de plusieurs autres adresses peu intéressantes. Le président a fait aussi connoître à l'Assemblée des nouvelles officielles de la Guadeloupe. (Ces nouvelles se concernent des faits que nous avons rapportés dans un de nos précédens numéros.)

Les artistes non académiciens qui ont exposé leurs ouvrages au salon du Louvre, avoient réclamé l'égalité de représentation dans le nombre des juges qui devoient présider à la répartition des travaux de peinture & de sculpture. Après une assez longue discussion, l'Assemblée a décrété que vingt juges seroient pris également parmi les artistes non académiciens, & vingt parmi les membres de l'Académie.

Si la crise momentanée de la révolution a été funeste aux arts, elle n'a pas été moins funeste aux lettres. C'est cette considération qui a engagé M. Cheron à proposer d'associer les poètes & les auteurs dramatiques aux prix accordés aux autres artistes ; mais M. Lanoix s'y est opposé, en disant que les ouvrages dramatiques n'avoient pas été exposés au salon.

Voici les principales dispositions du décret rendu :

« La somme de dix mille livres consacrée à des travaux » d'encouragemens pour cette classe d'artistes, par l'article » premier de la loi du premier septembre, sera divisée en » seize portions, graduées entre elles selon l'échelle de mérite » des ouvrages exposés par les seize artistes que l'Assemblée » des commissaires aura distingués, de manière cependant » qu'aucune de ces sommes partielles ne pourra être de plus » de dix mille livres, ni moins de trois mille livres.

« L'Assemblée des commissaires nommera aussi dix artistes » parmi les peintres dits de genre, & les graveurs exposans » qui, à son jugement, se seront montrés les plus dignes » d'encouragement.

« On a proposé par amendement de faire participer les artistes à ces prix.

« La somme de vingt mille livres qui, aux termes de la » loi du 17 septembre en l'article premier, est destinée à » des travaux d'encouragement pour cette classe d'artistes, » sera divisée en dix portions, pour la gradation desquelles » on suivra l'échelle de mérite des ouvrages des dix artistes » distingués dans l'exposition, de manière que le maximum

ne pourra être de plus de trois mille livres, & le *minimum* de moins de dix mille livres ».

Une députation de la société des inventions s'est présentée à la barre. L'orateur a soutenu que les fabriques de France pouvoient fournir plus de deux millions de fusils par an. L'édit, M. Rouyer est monté à la tribune, a dénoncé le ministre de guerre, & a proposé de le mander à la barre.

Il est sûr, a-t-il dit, que le sieur Duportail a trahi votre confiance, si toutefois vous en avez jamais eu en lui; il a envoyé vos écus chez l'étranger, & peut être les fusils n'arriveront pas. M. Rouyer a dit alors, qu'il étoit fâché de procurer pour faire un marché de trente mille fusils. M. Thuriot a élevé des doutes pour savoir si les armes achetées par le ministre ne resteroient pas au-delà des frontières, sur quoi M. D'averhoul a dit, que quatre officiers d'artillerie étoient occupés à recevoir à Givet les fusils achetés à Liège. De propositions en propositions, on en est venu à demander, que le ministre fût tenu de ne pas quitter la capitale avant d'avoir rendu ses comptes. M. Lacroix vouloit qu'on déclarât les ministres qui ne rendoient pas leurs comptes, banqueroutiers frauduleux; les mêmes questions étoient agitées sur M. Montmorin: après de longs débats, l'assemblée nationale a ajourné cette dénonciation à demain.

Séance du dimanche 4 décembre.

Après la lecture du procès-verbal, un membre a observé que la dénonciation faite hier contre le ministre de l'intérieur avait pris dans la bouche de M. Fauchet un caractère tellement atroce que l'honneur de l'assemblée lui faisoit une loi de citer le dénonciateur dans le procès-verbal. D'autres membres ont observé que cette proposition étoit contraire au règlement & à la liberté des opinions. En conséquence l'assemblée a passé à l'ordre du jour.

Les prêtres de Saint-Joseph, chargés de l'instruction de la jeunesse au collège de Louans, département de Saône & Loire, annoncent à l'assemblée qu'ils se proposent de distribuer, à leurs frais des prix aux jeunes gens qui répondront le mieux sur la constitution.

M. Rutlige, enveloppé dans la dénonciation de M. Fauchet, demande à répondre aux inculpations hasardées contre lui: l'assemblée passe à l'ordre du jour.

L'accusateur public du deuxième arrondissement, observe que les sections sont désertées pour les élections, & qu'à la même heure les spectacles sont remplis d'hommes oisifs. Le pétitionnaire sollicite une loi pour faire fermer les spectacles au moment des élections.

Un membre du département de la Meurthe a fixé quelques instans l'attention de l'assemblée sur les enrôlemens qui se font à Toul pour les ennemis de la patrie. Le sieur François-Nicolas-Xavier Gauthier, ci-devant garde-du-corps, & le sieur Marthe, fils du chantre de la cathédrale, faisoient le rôle d'embaucheurs; ils promettoient aux jeunes gens qu'ils vouloient séduire, que leur service compteroit du moment où ils se seroient adressé à eux, & qu'ils auroient la même récompense en servant dans le royaume & hors du royaume. M. Malvoisin, lieutenant-colonel au 13^e régiment de cavalerie, a pris part à ce complot de trahison. Un procès-verbal de la municipalité de Toul atteste les faits dénoncés. Les sieurs Gauthier & Malvoisin ont comparu devant la municipalité, & ont repoussé les déclarations faites par quatre témoins, qui ont allégué des faits précis & uniformes. La réponse

vague & peu fondée des prévenus n'a pas atténué les soupçons qui s'élevoient contre eux.

M. Gouvion s'est levé le premier pour demander un décret d'accusation: Je suis de Toul, disoit l'orateur; je fais que cette ville est un foyer d'aristocratie; il n'est pas jusqu'aux chanoines qui n'aient été à Coblenz pour y prendre des ordres, & pour venir ensuite porter la guerre dans l'intérieur du royaume. Les enrôlemens ne se font pas seulement à Toul, mais sur toutes les frontières. Il est tenu enfin que les ennemis apprennent à trembler devant la majesté des loix. Comme la poste ne part que demain pour Toul, je demande qu'on envoie un courrier extraordinaire pour porter le décret qui sera rendu.

M. Lacroix a proposé de conduire sur-le-champ les accusés dans les prisons d'Orléans. Cette opinion a été adoptée par M. Jaucourt, qui en a cependant combattu le motif donné par M. Lacroix. Ce dernier avoit paru craindre que le treizième régiment ne dévînt les prisonniers. Loin de nous, s'est écrié M. Jaucourt, toute idée d'inculper le patriotisme des officiers & des soldats des troupes de ligne; s'il se trouvoit parmi les officiers des hommes mal intentionnés, la majorité de leurs collègues ne manqueroit pas de s'élever contre eux, & leur exemple seroit suivi par les soldats.

M. Jaucourt s'est montré sur-tout le garant du patriotisme des dragons, dont il a l'honneur de commander un régiment.

Après quelques débats, l'assemblée a porté le décret d'accusation contre les sieurs Marthe, Gauthier & Malvoisin; elle a décrété en outre que les scellés seroient apposés sur leurs papiers, & qu'ils seroient sans délai transférés séparément dans les prisons d'Orléans. Mention honorable a été faite au procès-verbal de la conduite sage & patriotique de la municipalité de Toul.

Comme la séance du dimanche est consacrée à entendre les pétitions, plusieurs pétitionnaires ont été introduits à la barre. Les commissaires de la comptabilité ont offert à l'assemblée les témoignages de leur respect & de leur culte.

Les soldats centenaires de la garde Parisienne, qui, (pour me servir des expressions de M. Lemontey) ont retrouvé leur patrie & des forces pour la défendre; les jeunes soldats qui ont mêlé leur aurore à celle de la liberté, ont présenté à l'assemblée le spectacle intéressant de plusieurs générations, pour admirer les loix & pour reconnoître ses bienfaits. Les jeunes gens, par l'organe de leur instituteur, ont demandé des canons pour s'exercer dans l'art de l'artillerie, & pour former des défenseurs à la France.

Plusieurs autres pétitionnaires ont paru ensuite, les uns ont réclamé la bienfaisance, les autres la justice de l'assemblée. Quelques-uns ont exprimé des plaintes, plusieurs ont présenté des projets. M. Lemontey faisant les fonctions de président, a toujours répondu avec cette sensibilité, cette sagesse, cette dignité, qui distinguent l'homme, le citoyen & le législateur.

SPECTACLES

Théâtre de la Nation. Aujourd'hui, la Veuve du Malabar, & l'Esprit de contradiction.

Théâtre Italien. Aujourd. l'Épreuve villageoise, les Arts & l'Amitié, & l'Incertitude maternelle.

Théâtre François, rue de Richelieu. Aug. Crispin, Rival de son Maître; suiv. de l'Intrigue épistolaire.

Le Bureau de la *Gazette Universelle* est à Paris, rue Saint-Honoré, n^o. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés les souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.